
Table d'imposition des dividendes déterminés 2025-2024

Table d'imposition des dividendes déterminés pour l'année 2025

Revenu imposable (\$)	TMI – Fédéral (%)	TMI – Québec (%)	TMI combiné (%)
De 0 à 53 255	Voir note	3,17	3,17
Plus de 53 255 à 57 375	Voir note	10,07	10,07
Plus de 57 375 à 106 495	6,32	10,07	16,39
Plus de 106 495 à 114 750	6,32	16,97	23,29
Plus de 114 750 à 129 590	12,65	16,97	29,62
Plus de 129 590 à 177 882	12,65	19,39	32,04
Plus de 177 882 à 253 414 ¹	16,11	19,39	35,50
Plus de 253 414	20,72	19,39	40,11

Note – Le crédit pour dividende est supérieur au montant d'impôt fédéral à payer.

Table d'imposition des dividendes déterminés pour l'année 2024

Revenu imposable (\$)	TMI – Fédéral (%)	TMI – Québec (%)	TMI combiné (%)
De 0 à 51 780	Voir note	3,17	3,17
Plus de 51 780 à 55 867	Voir note	10,07	10,07
Plus de 55 867 à 103 545	6,32	10,07	16,39
Plus de 103 545 à 111 733	6,32	16,97	23,29
Plus de 111 733 à 126 000	12,65	16,97	29,62
Plus de 126 000 à 173 205	12,65	19,39	32,04
Plus de 173 205 à 246 752 ²	16,11	19,39	35,50
Plus de 246 752	20,72	19,39	40,11

Note – Le crédit pour dividende est supérieur au montant d'impôt fédéral à payer.

Le seuil estimatif de revenu sans impôt au fédéral pour une personne³ qui n'a qu'un revenu de dividende déterminé est de 71 779 \$ (l'exemption de base pour l'IMR étant de 173 205 \$ pour 2024, l'IMR n'est pas applicable); cependant, l'impôt du Québec estimatif est de 2 114 \$ et la contribution au FSS, de l'ordre de 255 \$. Aux fins de l'impôt du Québec, ce seuil de revenu est de 50 792 \$⁴.

Mise à jour – Janvier 2025

¹ Ces taux ne tiennent pas compte de la majoration dégressive du crédit personnel de base.

² Ces taux ne tiennent pas compte de la majoration dégressive du crédit personnel de base.

³ En considérant que la personne n'a droit qu'au montant personnel de base.

⁴ Plus une contribution au FSS de 150 \$.